

Service de l'aide médicale et des prestations
sociales
Direction provinciale de l'Action
Sanitaire et Sociale (DPASS)
17 rue Georges Clémenceau
BP U2, 98852 Nouméa cedex
Tél. 20 52 52 – Fax 20 47 79
sam@province-sud.nc

ATTESTATION MÉDECIN TRAITANT

Attestation à joindre au dossier de demande d'aide médicale

DISPOSITIF MÉDECINS TRAITANTS POUR LES CARTES A

Conformément à la délibération n°42-2015/APS du 30 octobre portant diverses dispositions de maîtrise des dépenses de santé, l'assemblée de la province Sud a adopté le dispositif suivant relatif aux médecins traitants pour les cartes A et l'orientation exclusivement vers le secteur public pour les demandes de prise en charge initiale en longue maladie :

En effet, le dispositif prévoit que **l'utilisateur titulaire de la carte A doit désigner un médecin traitant** exclusivement dans le secteur public. (Cf délibération N° 702-2015/BAPS/DPASS du 24 novembre 2015)

En cas d'absence de structure sanitaire à proximité de son domicile, l'utilisateur pourra se rendre auprès d'un médecin ayant passé une convention avec la province Sud.

ATTESTATION

Je soussigné(e) (*nom et prénom*) _____

Carte d'Aide Médicale A N° : _____

Atteste sur l'honneur avoir choisi comme médecin traitant :

Docteur _____

Adresse _____

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à _____, le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature

Signature et cachet du médecin
traitant